

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13
Présents : 4
Absents : 8
Ayant donné procuration : 1

Qui ont pris part à la délibération :
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION
23 Juin 2023
DATE D’AFFICHAGE
23 Juin 2023

N°026_2023

Objet : Acquisition d'un nouveau véhicule pour la commune.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à vingt heure trente, le conseil municipal de La Bastidonne s'est réuni sans obtenir le quorum. Il s'est réuni une seconde fois sans besoin de quorum l'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire.**

Étaient Présents : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Vincent MARTIN et Sandrine PEREIRA.

Excusés et ayant donné pouvoir : Béatrice GRELET a donné procuration à Michel PARTAGE.

Absents excusés : Éric LEVANTIS, Thomas NERVI, Laure VINCENT, Maryvonne ROSELLO, Alexandre HAYEK.

Absents : Hugues SERVIERE, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Béatrice PAUMIER LALLEMAND.

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule pour le service technique, le véhicule actuel étant hors d'usage et non réparable.

Il fait part de la proposition de M. Jacques REY, habitant de La Bastidonne, pour l'achat d'une Renault Laguna au prix d'un euro symbolique.

Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** l'acquisition d'un véhicule Renault Laguna au prix d'un euro symbolique auprès de M. Jacques REY,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Secrétaire de Séance
Béatrice PAUMIER LALLEMAND

Fait à La Bastidonne,
Le 30 juin 2023,
PARTAGE Michel, Maire



Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 07/07/2023
Qualité : maire